# 13 LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Objectif 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

### **Enjeux principaux**

- o Renforcer la résilience et l'adaptation aux aléas climatiques : Améliorer les capacités des pays à faire face aux catastrophes naturelles liées au climat. Intégrer les mesures climatiques dans les politiques nationales : Incorporer les actions de lutte contre le changement climatique dans les stratégies et plans nationaux.
- o Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.
- o Mobiliser des financements et renforcer les capacités : Les pays développés doivent mobiliser 100 milliards de dollars par an pour soutenir les pays en développement et renforcer les capacités des pays vulnérables, en mettant un accent particulier sur les groupes marginalisés.

#### 3 chiffres

- La température à la surface de la planète a déjà augmenté de 1,2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et ne doit pas dépasser 2°C et si possible 1,5°C pour respecter l'Accord de Paris
- Entre 2010 et 2020, les régions très vulnérables, qui abritent environ 3,3 à 3,6 milliards d'habitants, ont connu des taux de mortalité humaine 15 fois plus élevés
- Les flux financiers mondiaux en faveur du climat ont atteint une moyenne annuelle de 803 milliards de dollars en 2019-2020, soit une augmentation de 12 %

#### Situation en France

La France contribue pleinement à la lutte contre le changement climatique au niveau international.

- → 6,9 milliards d'euros c'est le montant engagé par le groupe de l'Agence française de développement en 2022 pour des financements climats dans les pays en développement et en Outre-mer (AFD, 2024).
- → En 2022, la France a produit 0,82% des émissions de gaz à effet de serre (GES) mondiales pour une part du PIB mondial de 2,8%, ce qui la place parmi les pays les moins intensifs en émissions de GES.
- → La France a adopté le 17 août 2015 la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs.
- → La loi Climat et Résilience du 22 août 2021, traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat retenues par le chef de l'État, pour <u>réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030</u>, dans un esprit de justice sociale. Elle établit plusieurs objectifs qui contribue directement à la mise en œuvre de l'ODD dédié à la lutte contre le changement climatique.

La France tient ses engagements : en 2022, elle a fourni 7,6 milliards d'euros de financement climat, dont 2,6 milliards d'euros pour l'adaptation.

#### Un échec patent dans la lutte contre ce problème

Un échec notable dans la lutte contre le changement climatique est l'inefficacité des mécanismes de financement international pour les pays les plus vulnérables. Par exemple, le Fonds vert pour le climat (GCF) a été créé pour aider les pays en développement à s'adapter aux impacts du changement climatique et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Cependant, le fonds a été critiqué pour sa lenteur dans la distribution des fonds, sa bureaucratie complexe, et le manque de transparence dans l'allocation des ressources. En conséquence, de nombreux projets vitaux pour l'adaptation et la résilience climatique n'ont pas été financés ou ont subi des retards importants, laissant les pays vulnérables mal préparés face aux impacts croissants du changement climatique.

# VERGÈS Elsa DERRIEN Manon

## Une association qui fait un travail exemplaire

L'Ademe a développé avec l'ONG anglaise Carbon Disclosure Project, la méthodologie internationale *Assessing low Carbon Transition (ACT)* qui vise à évaluer la stratégie climat des entreprises. ACT leur permet ainsi d'identifier leurs points d'amélioration, d'impliquer leur personnel et de valoriser auprès de leurs partenaires et investisseurs leurs efforts en matière de réduction des émissions de GES.